Laboratoire des performances environnementales

Évaluer les performances environnementales des produits et équipements du bâtiment

› Pour accompagner les industriels qui souhaitent valoriser les performances environnementales de leurs produits et équipements du bâtiment, le CSTB a créé en novembre 2015 le Laboratoire des Performances Environnementales.

› L'offre proposée comprend 4 types de prestations de manière à prendre en compte l'ensemble des besoins des acteurs concernés. Ce renforcement de l'offre du CSTB s'inscrit dans la dynamique publique qui encourage et encadre l'évaluation environnementale des bâtiments, sur la base de l'Analyse du Cycle de Vie – ACV, et permet aux industriels de répondre aux exigences réglementaires et évolutions attendues à l'horizon 2017.

CSTB
le futur en construction

Offre complète et à la carte

Évaluation environnementale des produits ou équipements du bâtiment

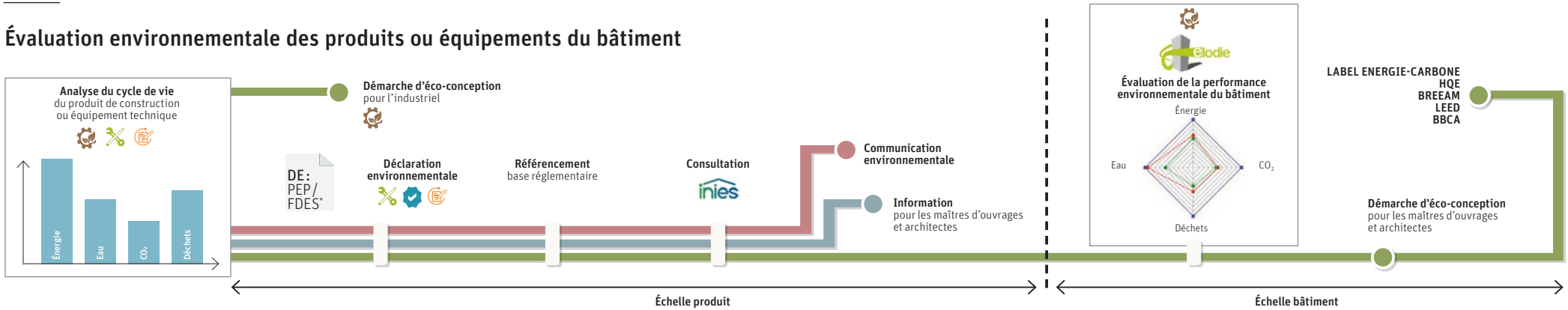

RÉALISATION DE VOS FDES ET PEP

Vous n'avez pas de déclaration environnementale pour vos produits, vous avez besoin de communiquer sur leurs performances environnementales ?

Prestation en 3 étapes :

› cadrage de l'étude,

› recueil des données d'inventaire et réalisation de l'analyse de cycle de vie (ACV),

› rédaction de la déclaration environnementale par le CSTB.

Options complémentaires :

› enregistrement et publication sur le site réglementaire et sur la base INIES,

› établissement du cadre de validité des déclarations collectives,

› établissement de la partie sanitaire de la FDES.

VÉRIFICATION DE VOS FDES

Vous ne disposez pas de déclaration environnementale vérifiée, par anticipation à la réglementation française ?

Prestation en 2 étapes :

› rapport de revue critique,

› délivrance d'une attestation.

Lorsque le fabricant a établi une DE, sa vérification par tierce partie indépendante deviendra obligatoire à partir du 1er juillet 2017. Elle atteste que les valeurs des indicateurs environnementaux de la déclaration ont bien été établies conformément aux normes NF EN 15804 A1 et NF EN 15804/CN.

Le CSTB dispose d'une équipe de vérificateurs habilités.

La vérification permet également une meilleure valorisation de vos déclarations au sein du label BBCA.

RÉVISION DE VOS FDES ET PEP

Vous avez besoin de faire évoluer votre déclaration environnementale ?

Mise à jour de votre DE :

› Le CSTB propose d'analyser si une révision de votre déclaration est nécessaire, et le cas échéant, de réaliser sa mise à jour.

Une révision peut être envisagée si :

› un changement significatif a été effectué dans la production,

› vous souhaitez introduire un nouveau produit dans votre déclaration (FDES ou PEP),

› votre déclaration a été réalisée sous un ancien format ou arrive en fin de validité.

EXPERTISE SUR-MESURE ET EXPERTISE INTERNATIONALE

Vous souhaitez faire identifier ou valoriser les caractéristiques environnementales de vos produits ?

Prestation sur-mesure pouvant comporter :

› étude de faisabilité : préalable à la réalisation d'une déclaration environnementale,

› identification de la stratégie de communication environnementale de l'entreprise,

› analyse du cycle de vie (ACV) des produits, des processus et des services,

› revue critique de votre ACV,

› démarche d'éco-conception : identification de vos principaux contributeurs,

› traduction et mise en conformité de vos déclarations environnementales réalisées sous un autre programme européen.

Une équipe dédiée

Précurseur en matière de déclaration environnementale des produits, le CSTB propose aux acteurs son expérience de plus de 10 ans et un savoir-faire reconnu. Le CSTB fait évoluer son organisation avec une équipe dédiée chargée de l'évaluation environnementale des produits et équipements du bâtiment : une équipe d'experts habilités à vérifier les DE/FDES est désormais regroupée au sein du Laboratoire des Performances Environnementales.

**DE : Déclaration environnementale. FDES : Fiche de déclaration environnementale et sanitaire. PEP : Profils environnementaux de produits.*

Les déclarations environnementales : un atout majeur pour les fabricants

QU'EST-CE QU'UNE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ?

› La déclaration environnementale (DE) délivre des informations quantifiées sur les caractéristiques environnementales des **produits et des équipements du bâtiment.**

› Pour les **produits de construction,** la DE peut être complétée par des informations sur les caractéristiques sanitaires et devient alors une fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES). Pour les **équipements techniques,** on parle de profils environnementaux de produits (PEP).

› Elle est établie à partir de **l'analyse des étapes du cycle de vie (ACV)** du produit ou de l'équipement (voir schéma : Cycle de vie d'un produit ou équipement du bâtiment).

› Lorsqu'une communication à allégations environnementales est associée à la commercialisation d'un produit ou équipement du bâtiment, **le responsable de sa mise sur le marché est tenu d'établir sa déclaration environnementale.**

POURQUOI ÉTABLIR VOS DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES ?

› Échelle produit

En réalisant vos DE, **vous valorisez** vos produits et équipements du bâtiment auprès des consommateurs, de plus en plus sensibles aux aspects environnementaux. Elles apportent une **information claire, précise et fiable,** évaluée selon des méthodes normalisées.

Établir vos DE vous donne accès aux données quantifiées pour identifier les **pistes d'améliorations environnementales** de vos produits et équipements, dans une **démarche d'éco-conception** et de **réduction des impacts évitables.**

Cycle de vie d'un produit ou équipement du bâtiment

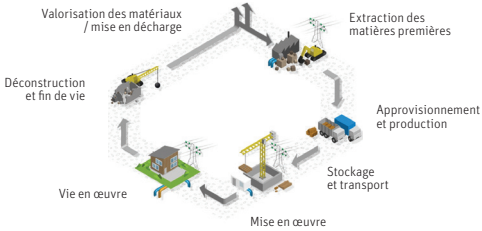

› Échelle bâtiment

Les DE améliorent la **visibilité** de vos produits et équipements du bâtiment auprès des maîtres d'ouvrages et architectes. Ceux-ci les utilisent pour faire des choix environnementaux de conception à l'échelle du bâtiment, en consultant la base de données INIES, ou en utilisant des outils de conception exploitant les DE.

Les architectes et maîtres d'ouvrage peuvent choisir parmi plus de **35 000 références commerciales actuellement couvertes** par des DE, disponibles sur la base de données INIES.

Elaborer vos DE facilite fortement et conditionnera l'accès aux certifications et labels tels que le **LABEL ENERGIE-CARBONE, HQE, BREEAM, LEED** ou **BBCA**, en valorisant les caractéristiques environnementales de vos produits et équipements.

OÙ TROUVER LES DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES ?

› Vos DE seront référencées sur le site réglementaire : **www.declaration-environnementale.gouv.fr**

› Leur contenu, ainsi que le volet sanitaire, est consultable librement sur le site web du titulaire de la déclaration, ou dans la base de données française INIES : **www.inies.fr**

POUR EN SAVOIR PLUS
Retrouvez nos prestations sur notre site web :
www.evaluation.cstb.fr/declarations-environnementales
Trouvez les informations réglementaires :
www.developpement-durable.gouv.fr/-La-declaration-environnementale

CONTACT
Laboratoire des performances environnementales
Pierre Ravel
› lpe@cstb.fr › Tél : 04 76 76 25 25

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT
24, rue Joseph Fourier – 38400 St Martin-d'Hères
Tél. : 04 76 76 25 25 – www.cstb.fr
Siège social › 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

CSTB
le futur en construction

Création : Anaïs Peyre – Crédits Photos : FOTOLIA – Imprimés en 200 ex. sur papier éco certifié – novembre 2016